



ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2024 À 19 H 00

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 novembre 2024
- 3. PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du 7 novembre 2024
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 4.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
 - 4.2 Dépôt du rapport de la Direction des ressources humaines sur le mouvement de personnel
 - 4.3 Dépôt du procès-verbal de la Commission des finances du 10 octobre 2024
 - 4.4 Dépôt du procès-verbal de la commission des travaux publics
 - 4.5 Procès-verbal de la rencontre de la Commission des ressources humaines du 12 septembre 2024
- 5. RAPPORT DES SERVICES**
 - 5.1 Nomination de Denis Marcil à titre de maire suppléant pour la période du 21 novembre 2024 au 19 mars 2025.
 - 5.2 Lettre d'entente pour contribution à des fins de parc auprès de l'Administration portuaire de Montréal dans le cadre du projet d'amélioration de l'interface ville-port au parc de l'Hôtel-de-Ville
 - 5.3 Disposition de meubles usagés de la Direction sports, loisirs, culture et vie communautaire
 - 5.4 Approbation du renouvellement du Protocole d'entente avec l'Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles pour la saison 2024-2025
 - 5.5 Protocole d'entente avec Lafarge Canada inc. pour l'élimination de la neige usée pour la saison 2024-2025
 - 5.6 Appui et don au projet communautaire L'Artère de l'Est visant à offrir des services d'hébergement d'urgence et de transition pour les jeunes de 16 à 23 ans
 - 5.7 Modification de la politique de rémunération, des conditions et avantages des professionnels et cadres de la Ville de Montréal-Est
 - 5.8 Remboursement aux citoyens de Montréal-Est inscrits à l'Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles pour les saisons 2024-25 et 2025-26
- 6. RÈGLEMENT**
 - 6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-27 - Règlement modifiant le règlement 96-2022 - Guide d'aménagement du parc d'affaires zone I.02 - afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme par le retrait de la classe d'usages C2 des classes d'usages autorisées dans la zone I.02 et par l'ajout d'une disposition relative aux matériaux de parement extérieur autorisés pour les murs d'une construction hors-toit donnant accès à la toiture
 - 6.2 Adoption - Projet de règlement PR24-27 - Règlement modifiant le règlement 96-2022 - Guide d'aménagement du parc d'affaires zone I.02 - afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme par le retrait de la classe d'usages C2 des classes d'usages autorisées dans la zone I.02 et par l'ajout d'une disposition relative aux matériaux de parement extérieur autorisés pour les murs d'une construction hors-toit donnant accès à la toiture
 - 6.3 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 109-2023 - Règlement sur les usages conditionnels - afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme par l'ajout de critères assurant la qualité d'insertion d'un usage C101, C103.5, C107.1, C110.1 ou C401.2 dans un secteur résidentiel



- 6.4 Adoption – Premier projet – Règlement PR24-28 modifiant le règlement 109-2023 - Règlement sur les usages conditionnels - afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme par l'ajout de critères assurant la qualité d'insertion d'un usage C101, C103.5, C107.1, C110.1 ou C401.2 dans un secteur résidentiel
- 6.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-29 - Règlement modifiant le règlement 115-2024 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Montréal-Est - afin d'ajouter des dispositions concernant les documents requis pour l'étude d'une demande, d'ajouter le chapitre 8.1 élaborant des dispositions spécifiques à l'aire d'application du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville/avenue Broadway qui intègre les normes relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'avenue Broadway, d'ajouter l'annexe E indiquant les terrains adjacents ou faisant face à une limite municipale de la Ville de Montréal-Est, d'ajouter l'annexe F identifiant le secteur du centre-ville de Montréal-Est et d'abroger le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Avenue Broadway (82-2019)
- 6.6 Adoption - Projet de règlement PR24-29 - Règlement 115-2024 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Montréal-Est - afin d'ajouter des dispositions concernant les documents requis pour l'étude d'une demande, d'ajouter le chapitre 8.1 élaborant des dispositions spécifiques à l'aire d'application du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville/avenue Broadway qui intègre les normes relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'avenue Broadway, d'ajouter l'annexe E indiquant les terrains adjacents ou faisant face à une limite municipale de la Ville de Montréal-Est, d'ajouter l'annexe F identifiant le secteur du centre-ville de Montréal-Est et d'abroger le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Avenue Broadway (82-2019)
- 6.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-30 - Règlement modifiant le règlement 88-2020 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Secteurs des maisons de Vétéran - afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme (57-2016) et au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) par l'ajout d'une disposition établissant la préséance des dispositions entre le PIIA du règlement 88-2020 et le chapitre du PIIA centre-ville du règlement 115-2024
- 6.8 Adoption - Projet de règlement PR24-30 - Règlement modifiant le règlement 88-2020 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Secteurs des maisons de Vétéran - afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme (57-2016) et au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) par l'ajout d'une disposition établissant la préséance des dispositions entre le PIIA du règlement 88-2020 et le chapitre du PIIA centre-ville du règlement 115-2024
- 6.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-31 - Règlement modifiant le règlement 60-2016 - Règlement de construction - afin d'ajouter et de mettre à jour les dispositions encadrant les toits verts ou végétalisés et d'ajouter des dispositions relatives à la gestion des matières résiduelles
- 6.10 Adoption - Projet de règlement PR24-31 - Règlement 60-2016 - Règlement de construction - afin d'ajouter et de mettre à jour les dispositions encadrant les toits verts ou végétalisés et d'ajouter des dispositions relatives à la gestion des matières résiduelles
- 6.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-32 - Règlement modifiant le règlement 59-2016 - Règlement de lotissement - afin d'exempter un terrain d'angle situé dans l'aire d'application du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville/avenue Broadway de l'obligation de majorer sa largeur et sa superficie minimales
- 6.12 Adoption - Projet de règlement PR24-32 - Règlement modifiant le règlement 59-2016 - Règlement de lotissement - afin d'exempter un terrain d'angle situé dans l'aire d'application du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville/avenue Broadway de l'obligation de majorer sa largeur et sa superficie minimales
- 6.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-33 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'assurer la conformité au Règlement sur le plan d'urbanisme 57-2016-2 par l'ajout et la modification de groupes, de classes et de codes d'usage, l'ajout de densités nettes d'occupation du sol, le remembrement de zones existantes, la création de nouvelles zones, la modification des grilles de spécifications pour l'ensemble des zones, l'ajout de dispositions sur les aires d'agrément et l'ajout de dispositions spécifiques à l'aire d'application du PPU centre-ville/avenue Broadway



- 6.14 Adoption - Projet de règlement PR24-33 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'assurer la conformité au Règlement sur le plan d'urbanisme 57-2016-2 par l'ajout et la modification de groupes, de classes et de codes d'usage, l'ajout de densités nettes d'occupation du sol, le remembrement de zones existantes, la création de nouvelles zones, la modification des grilles de spécifications pour l'ensemble des zones, l'ajout de dispositions sur les aires d'agrément et l'ajout de dispositions spécifiques à l'aire d'application du PPU centre-ville/avenue Broadway
- 6.15 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-34 - Règlement modifiant le règlement 100-2023 - Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme par l'ajout de dispositions bonifiant les critères d'évaluation d'une demande
- 6.16 Adoption - Projet de règlement PR24-34 - Règlement modifiant le règlement 100-2023 - Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme par l'ajout de dispositions bonifiant les critères d'évaluation d'une demande
- 6.17 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-35 - Règlement modifiant le règlement 717-1 - Règlement sur les dérogations mineures de la Ville de Montréal-Est — afin d'ajouter des dispositions venant restreindre l'octroi d'une dérogation mineure dans l'aire d'application du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville/avenue Broadway
- 6.18 Adoption - Projet de règlement PR24-35 - Règlement modifiant le règlement 717-1 - Règlement sur les dérogations mineures de la Ville de Montréal-Est — afin d'ajouter des dispositions venant restreindre l'octroi d'une dérogation mineure dans l'aire d'application du Plan particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville/avenue Broadway
- 6.19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-36 - Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme par l'ajout de définitions et par l'ajout de dispositions spécifiques sur les documents à fournir pour l'aménagement d'une toiture végétalisée
- 6.20 Adoption - Projet de règlement PR24-36 - Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme par l'ajout de définitions et par l'ajout de dispositions spécifiques sur les documents à fournir pour l'aménagement d'une toiture végétalisée
- 6.21 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-37 - Règlement sur les tarifs de la ville de Montréal-Est (exercice financier 2025)
- 7. CONTRAT**
- 7.1 Contrat pour le projet - TP 2024-20A - Acquisition de deux épandeurs d'abrasifs Époke - neuf - Gré à Gré
- 7.2 Contrat pour la collecte et transport des matières recyclables des unités de collecte desservies par bacs roulants – Lot 1 et par conteneurs Lot 2 – Pour la période allant du 1er janvier 2025 au 2 avril 2027
- 7.3 Réception provisoire des travaux dans le cadre du projet TPST 2024-07- Réaménagement du parc Henri-Leroux
- 7.4 DDG 2024-04 Décontamination / Réhabilitation du terrain situé au 10 800 rue Notre-Dame- Caractérisation phase III et étude géotechnique préliminaire - Octroi du mandat
- 7.5 Octroi du contrat pour le projet DDG 2024-32 Aménagement d'une route collectrice dans l'axe Nord-Sud – GRÉ À GRÉ
- 7.6 Résiliation du contrat pour le projet TPST 2023-08- Mur de soutènement du parc de l'Hôtel-de-Ville
- 8. PERSONNEL**
- 8.1 Approbation de la convention collective intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal-Est
- 8.2 Adoption de la Politique de reconnaissance des employés
- 9. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 9.1 Don au Comité bénévole des loisirs Maison Evelyne Opal pour maintenir ses activités actuelles ainsi que contribuer à la mise en place de nouvelles activités en 2025
- 9.2 Don au Réseau alimentaire de l'Est de Montréal pour le 2e Sommet en alimentation durable de l'Est de Montréal qui se tiendra le 14 novembre 2024 à la Maison de l'arbre Frédéric-Back, au Jardin botanique de Montréal



10. DIVERS

- 10.1 Modification et levée des conditions à la promesse d'achat pour l'Immeuble désigné comme étant le lot 1 251 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11 445, rue Rivet

11. AFFAIRE NOUVELLE

- 11.1 Aucun

12. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

- 12.1 Aucun

13. LEVÉE DE LA SÉANCE